

Avril 2014

Allianz au Luxembourg

Allianz de A à Z en un coup d'oeil

Davantage d'informations sont publiées sur notre site internet www.allianz.lu ainsi que sur le site internet du groupe Allianz www.allianz.com



Allianz : un groupe solide

Le groupe Allianz est le leader européen de l'assurance et fait partie des principaux acteurs mondiaux sur le marché de l'assurance et des services financiers.

Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie 151.000 collaborateurs au service de 76 millions de clients.

En 2013, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 110,8 milliards d'euros et un résultat opérationnel de 10,1 milliards d'euros.

Son rating «AA» octroyé par Standard & Poor's et sa solvabilité forte sont, pour notre compagnie comme pour les courtiers et les clients, des éléments de stabilité et de pérennité indéniables.

Allianz au Luxembourg

(Chiffres au 31/12/2013)

- Chiffre d'affaires : 1,1 milliards d'euros
- Résultat net : 1,9 milliards d'euros
- Encours sous gestion : 3,6 milliards d'euros
- Marge de solvabilité : 121%

Une stratégie claire

Allianz Life Luxembourg offre en Europe, en libre présentation de services, des solutions d'assurance-vie haut de gamme à une clientèle de particuliers mobiles et fortunés:

- Marchés couverts : France, Belgique, Luxembourg, UK (via une large gamme de produits : Global Invest Evolution France, Global Invest Evolution Belgium, Global Invest Evolution Belgium C - Branche 26, Global Invest Evolution et Global Invest Evolution UK).

Descriptif du contrat

- Produit multisupport, produit investi dans des fonds externe ou interne, fonds euro. Possibilité de placer dans un même contrat des placements déposés dans un fonds interne d'une part, dans un fonds euro d'autre part
- Le produit comprend 2 variantes de contrat, vie et/ou capitalisation.
- Contrat en prime unique avec possibilité de versements complémentaires, paiement par virement ou par cession de titres.
- Contrat luxembourgeois distribué dans les 27 pays de l'UE sous le régime de la LPS. Canaux de distribution : courtage, conseillers en gestion de patrimoine, banques privées.
- Clientèle : personnes physiques ou morales résidant dans l'UE.
- Incompressible Compagnie :
Frais de gestion sur encours Fonds € : 0,50%
Frais de gestion sur encours UC : de 0,35% à 0,25% (en fonction du montant de l'investissement)
Frais d'arbitrage à l'opération : minimum de 50 Eur par arbitrage.

Fiscalité

Le souscripteur du contrat est tenu de soumettre les produits aux obligations fiscales du pays de résidence. Signature par le souscripteur d'un mandat fiscal. Pour les résidents français le contrat est fiscalisé comme les contrats émis par les compagnies françaises (IR, ISF, PS). La compagnie a reçu un agrément fiscal de l'administration fiscale. En cas de décès application des règles d'assujettissement françaises. Nécessité pour le preneur de déclarer son contrat (1649 AA du CGI)..

Avantages du contrat :

Pour un résident français détenant un portefeuille titres les avantages principaux sont :

- a. Régime fiscal de l'assurance vie
- b. Maintien du portefeuille qui pourra être géré par le même gérant, le portefeuille n'est pas

- limité en montant ni en instruments dès que l'on passe en fonds dédié de catégorie D (voir LC 08/1)
- c. Sécurité des actifs représentatifs du contrat (triangle de sécurité)

Informations complémentaires :

- a. Frais de gestion du contrat se rajoutent aux frais de gérance
- b. Frais de valorisation pour les contrats investis dans des fonds internes inférieurs à 1 Mio Euros
- c. Examen de conformité préalable à toute souscription ou mouvement
- d. Cession du portefeuille titres à la compagnie et imposition de la plus-value latente.

Un environnement idéal pour une clientèle internationale et exigeante

Les contrats d'assurance-vie et de capitalisation luxembourgeois représentent un outil de gestion patrimoniale et de planification successorale incontournable pour une clientèle mobile ou fortunée. Au-delà de l'accès à une gestion sur-mesure, c'est l'accès à un très large panel d'actifs réglementés, c'est aussi l'accès à de nombreuses devises majeures ou encore la possibilité de souscrire en numéraire ou par apport de titres.

Le Luxembourg possède un **véritable savoir-faire** reconnu dans le domaine de l'assurance-vie dédiée à une clientèle mobile ou fortunée.

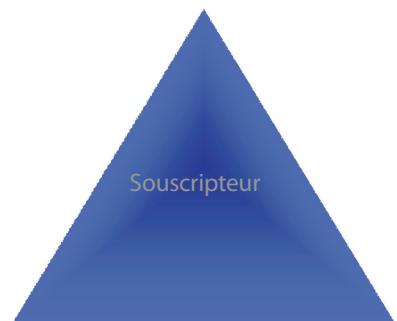
La Protection de l'Investisseur

Les compagnies d'assurance vie luxembourgeoises comptabilisent les engagements contractés à l'égard de leurs clients au passif de leur bilan sous forme de provisions techniques. Ces provisions techniques, de par la législation luxembourgeoise, doivent être représentées par des actifs équivalents en valeur et sélectionnés en fonction de leur qualité.

Le dépôt de ces actifs représentatifs doit se faire auprès d'une Banque dépositaire préalablement agréé par le Commissariat aux Assurances (art. 37 de la Loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances), quels que soient les supports d'investissement du contrat.

La réglementation luxembourgeoise impose la rédaction d'une convention tripartite entre Allianz Life Luxembourg, chaque Banque Dépositaire et le Commissariat Aux Assurances.

Commissariat Aux Assurances



Allianz Life Luxembourg

Banque Dépositaire

Cette convention impose à toute compagnie d'assurance vie luxembourgeoise la création d'un patrimoine distinct représentatif des engagements contractés à l'égard de ses clients. De plus, chaque Souscripteur bénéficie d'un super privilège vis-à-vis des créances de la compagnie d'assurance vie.